



**Vingt-et-unième séance du cinquième mandat**  
**mercredi 22 mai 2024 à 18h30**  
**Salle U159, Uni Dufour, 1<sup>er</sup> étage**

**Ordre du jour**

Madame, Monsieur,

Le Président, Thierry Mathieu, m'a chargée de vous convoquer selon l'ordre du jour suivant :

18h30

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

- 1.1. Approbation de l'ordre du jour
- 1.2. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 17 avril 2024

18h35

**2. COMMUNICATIONS DU BUREAU ET SUIVI DE SÉANCE**

18h40

**3. COMMUNICATIONS DU RECTORAT ET RÉPONSES AUX QUESTIONS**

18h55

**4. PLAN STRATÉGIQUE DE L'UNIVERSITÉ<sup>1</sup> (AU-24.08)**

- 4.1. Présentation du Rectorat du projet de plan stratégique
- 4.2. Discussion

*N.B. Le préavis de l'Assemblée est prévu le 25 juin. Le CRD sera consulté le 4.06, le COST le 12.06. Il s'agit donc d'une discussion avant le préavis formel sur une version plus aboutie du plan stratégique.*

19h40

**5. RÈGLEMENT DE LA COMMISSION DE GESTION DES TAXES FIXES<sup>2</sup> (CGTF)**

- 5.1. Exposé des motifs sur les modifications du règlement de la CGTF (**AU-24.09**)
- 5.2. Discussion et VOTE

20h05

**6. CRÉATION D'UNE COMMISSION AYANT POUR OBJECTIF D'ÉTABLIR UN RÈGLEMENT  
DÉFINITIF POUR LES PROCÉDURES DE DÉSIGNATION**

- 6.1. Composition : VOTE

20h10

**7. OCCUPATION DES LOCAUX D'UNI MAIL PAR LA COORDINATION ÉTUDIANTE POUR LA PALESTINE ET TRAVAUX DU COMITÉ SCIENTIFIQUE**

7.1. Point de la situation par le Rectorat, les étudiant-es, et le Dr. Esposito, président du comité scientifique

7.2. Discussion

21h00

**8. MOTION « POUR LA REAFFIRMATION DES VALEURS DE L'UNIVERSITE DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION EN SOUTIEN A LA PALESTINE » (AU-24.10)**

8.1. Discussion et VOTE

21h15

**9. DIVERS**

-----  
**1. Loi sur l'université**

[...]

**Art. 32 Attributions**

al. 3. Sur proposition du rectorat, l'assemblée de l'université

b) donne son préavis sur le plan stratégique à long terme avant son adoption par le rectorat.

**2. Statut**

[...]

**Art. 86 Commission de gestion des taxes fixes**

1 La répartition, l'utilisation et la gestion des fonds provenant de la partie des taxes fixes destinées aux subventions mentionnées à l'article 85 sont confiées à une commission.

2 L'Assemblée de l'Université nomme les membres de cette commission et exerce un droit de surveillance sur ses activités.

3 Le rectorat exerce un droit de surveillance comptable par l'intermédiaire d'un représentant qui participe aux séances de la commission avec voix consultative.

[...]

**Règlement de la commission de gestion des taxes fixes**

[https://agora.unige.ch/application/files/4716/3050/0175/Reglement\\_CGTF\\_final1\\_2021.pdf](https://agora.unige.ch/application/files/4716/3050/0175/Reglement_CGTF_final1_2021.pdf)

Sophie Desjacques Carnegie  
AdU/OJ/sdc mai 2024